

10-RES-040



Grand Conseil - Secrétariat général  
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 5 OCT. 2010

Scanné le \_\_\_\_\_

## Résolution du groupe radical

### Programme de consolidation et réexamen des tâches de la Confédération

#### **Après le Haras fédéral, la forêt touchée de plein fouet avec la quasi suppression des aides à la jeune forêt**

Dans le cadre de la RPT, la Confédération alloue des contributions pour favoriser les conditions d'exploitation des forêts, en particulier pour les soins aux jeunes peuplements. Les montants, déjà modestes pour la Suisse, se montent actuellement à Frs.14 Mio / année. Ils concernent principalement les forêts du plateau et du jura.

Dans le cadre de son programme de « consolidation », la Confédération prévoit de ramener ce montant à Frs.7 Mio/an. Cela signifie pour la forêt vaudoise une diminution de Frs. 700'000.- à 900'000.- par an, soit la quasi suppression, des aides « soins aux jeunes peuplements », mesure sylvicole introduite à la fin des années 80 qui a fait ses preuves. Elle permet en effet d'améliorer la reconstitution des forêts après les exploitations, de favoriser un rajeunissement de qualité et de rendre les peuplements plus robustes aux nouvelles conditions climatiques. Elle soutient en outre l'emploi en été, au moment où les coupes de bois sont ralenties.

Alors que les prix du bois demeurent très bas et ne permettent pas de financer la gestion des forêts, la mesure s'inscrit à contre courant de la volonté de la confédération et des cantons d'exploiter davantage les forêts, une de nos rares ressources naturelles renouvelables, actuellement sous-exploitée. Cette réduction constitue en réalité un nouveau transfert de charge de la Confédération vers les Cantons, en particulier vers les Communes forestières qui se trouvent dans la zone rurale de l'arrière-pays.

Au vu de cette situation critique totalement contraire aux intérêts d'une exploitation des forêts plus intensive qui respecte tous les critères du développement durable, les signataires soumettent au Grand Conseil la résolution suivante :

1. Le Grand Conseil réprovoque la décision du Conseil fédéral de supprimer 7 Mio/an à l'économie forestière.
2. Le Grand Conseil invite le Conseil d'Etat à œuvrer pour lutter contre la vision étriquée de la Confédération en matière de soutien à l'économie forestière, notamment par le biais des associations d'économie forestière, de la Conférence des Directeurs cantonaux des forêts et des milieux actifs dans la gestion durable des forêts.

LOUVELOPPÉ

(BENZ)